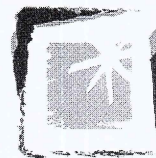


N° DEL/2024-097

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 16 septembre 2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40**Date de convocation : 9 septembre 2024****PRESENTS (35)**

Délégués titulaires (33) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme BOUILLON Ludivine, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (5) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. Jean-François GONCALVES,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette.

Secrétaire de séance : Nicolas CONTINSOUZA.**OBJET : Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de l'Espace Jeunes**

M. le Président présente au Conseil les modifications apportées au Règlement Intérieur des ALSH et de l'Espace Jeunes concernant :

- les horaires du périscolaire de l'ALSH de Marcillac la Croisille à compter du 02/09/2024 :

- * Ancien horaire : de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h45,
- * Nouvel horaire : de 7h15 à 9h00 et de 16h30 à 18h30.

- les horaires du samedi hors vacances scolaires de l'espace jeunes à compter du 02/09/2024 :

- * Ancien horaire : samedi de 14h00 à 18h45,
- * Nouvel horaire : samedi de 14h00 à 18h00.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications apportées au règlement intérieur des ALSH et de l'Espace Jeunes ;
- **Autorise** M. le Président à signer toutes conventions ou tous documents afférents à cette opération.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 17 septembre 2024**

Le Président,



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau

05 55 27 69 26

Charles FERRÉ